

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



**JEUNES
MEDECINS.FR**



CPH
CONFÉDÉRATION DES PRATICIENS
DES HÔPITAUX

Communiqué Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins du 25 mars 2019 **Statut de praticien hospitalier: oui à la refondation, non à la précarisation**

Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins ont pris connaissance du vote favorable de l'article 6 du projet de loi de transformation du système de santé par l'Assemblée Nationale, qui habilite le gouvernement à prendre par voie d'ordonnance des mesures visant à la création d'un statut unique de praticien hospitalier.

De fait, cet article « réforme les conditions de recours à l'emploi médical contractuel dans le cadre d'un nouveau contrat, se substituant à plusieurs formes existantes qui seront supprimées, afin de permettre aux établissements de disposer de modalités plus adaptées à leurs besoins de recrutement », portant ainsi atteinte aux modalités actuelles de recrutement des praticiens hospitaliers.

C'est la suppression du concours de PH et de la nomination nationale. C'est surtout la porte grande ouverte aux recrutements locaux, à la discrétion de la gouvernance de l'établissement. Le tout voté avant la concertation !

Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins s'opposent à la disparition de toute épreuve de sélection avant accès au statut de praticien hospitalier et exigent le maintien d'une liste d'aptitude nationale, reposant sur un examen par un collège médical de la spécialité.

Le maintien d'une nomination nationale sur les postes de praticien hospitalier est une exigence absolue afin de garantir la qualité du recrutement et l'indépendance professionnelle, ainsi que la gestion des carrières au Centre National de Gestion. Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins n'hésiteront pas à mobiliser tous leurs mandants si cette ligne rouge devait être franchie. Cela n'empêche en rien une plus grande mobilité à l'intérieur du statut actuel pour permettre, entre autre, une activité mixte ville – hôpital qui ne doit en aucun cas pallier à l'insuffisance des rémunérations de l'exercice hospitalier.

A la veille de la concertation que les pouvoirs publics engagent à partir du 3 avril sur cette réforme du statut de praticien hospitalier, APH et JM appellent tous les médecins, odontologistes et pharmaciens des hôpitaux à soutenir leur action et défendre avec eux leur engagement en faveur d'un recrutement national, seule garantie de la qualité du service public hospitalier.

Contacts :

[Jacques Trévidic](#), Président CPH, Président APH

[Renaud Péquignot](#), Président AH, Vice-président APH

[Marc Bétremieux](#), Secrétaire général APH

[Raphaël Briot](#), Trésorier APH

[Nicole Smolski](#), Présidente d'honneur APH

[Emanuel Loeb](#), Président Jeunes Médecins